(48)

YANNICK MINSIER

48

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 15 – Serbie
Intervention de la Belgique
Date: 30 janvier 2013

Monsieur le Président,

La Belgique remercie la Serbie, le Haut-commissariat aux droits de l'homme et les différents acteurs de la société civile pour les rapports et contributions qu'ils ont préparés dans le cadre de cet examen périodique universel.

La Belgique félicite la Serbie pour les efforts faits sur le plan législatif en faveur de la protection des droits de l'homme, et notamment l'adoption de la loi visant à promouvoir l'égalité des sexes. La Belgique s'inquiète néanmoins du fait que plus de la moitié des victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle sont des mineurs.

Q1. Ma délégation aimerait dès lors savoir quelles mesures la Serbie envisage de prendre pour réduire l'exploitation sexuelle et combattre la pornographie infantile.

R1. La Belgique recommande au gouvernement serbe de prendre des mesures de prévention de la traite des enfants et de l'exploitation sexuelle par des programmes d'éducation et le développement de services d'assistance, de réhabilitation et de protection.

La Belgique salue le développement d'une stratégie globale sur les médias. La mise en œuvre de cette stratégie semble toutefois se faire attendre, notamment la disposition selon laquelle certains médias peuvent être financés par l'Etat, ce qui pourrait désavantager les agences indépendantes.

Q2 Quelles mesures concrètes le gouvernement prévoit-il d'entreprendre pour mettre en œuvre cette stratégie et plus particulièrement pour ce qui relève des dispositions relatives aux aides d'État à certains médias?

Ma délégation est aussi inquiète par la décision des autorités serbes d'interdire les 'Pride Parade' en 2011 et 2012 à Belgrade. Il s'agit d'une action négative et d'un mauvais signal vis-à-vis des droits des personnes LGBT.

R2. La Belgique recommande au gouvernement serbe de prendre des mesures positives pour protéger et améliorer les droits des personnes LGBT et faciliter leur insertion dans la société.

R3. Ma délégation recommande aux autorités serbes de reconsidérer l'argumentation qui était utilisée par des autorités pour interdire ces défilés et ainsi autoriser à l'avenir cette parade.

Mon pays prend par ailleurs note de la persistance de l'impunité dans le chef des violateurs des droits de l'homme et le fait que peu d'investigations aient conduit à des poursuites.

Q3. Ma délégation souhaiterait enfin savoir si de nouvelles actions ont été prises par les autorités pour garantir l'accès des victimes à des réparations et compensations.

Je vous remercie Monsieur le Président.